

Séance du 15 décembre 2011

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, Adjoint ; MM. Saussié, Lozano, Mmes Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mmes Demont, Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, MM. Bergé, Barrère, Conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Pommiez à M. Gastambide, M. Causse à Mme Demont, Mme Chevrel à M. Lozano, Mme Boé à M. Lacassagne, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, M. Escapil-Inchauspé à Mme Durruty, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Capdevielle à M. Bergé, M. Ugalde à M. Barrère.

ABSENTS : MM. Jaussaud, Arandia, Mme Loupien-Suares.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

M. le Maire présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : FINANCES – Demandes d'exonération exceptionnelle de la redevance de mise à disposition d'équipements municipaux.

MAISON DES ASSOCIATIONS

Atxik Baiona

L'association Atxik Baiona a organisé, le dimanche 4 décembre 2011, dans le cadre de l'édition 2011 du Téléthon, le 7^{ème} « Village de Pottoka ». Elle souhaite être exonérée du montant de la redevance de mise à disposition de l'espace Arnaud Saez dont le coût s'élève à 712 €.

Compte tenu du but poursuivi par cette manifestation, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite association.

Quintessence Danse

L'association Quintessence Danse a organisé, le samedi 3 décembre, un Zumbathon géant (cours de Zumba), au profit de l'Association Française contre les Myopathies, dans le cadre de l'édition 2011 du Téléthon. Elle souhaite être exonérée du montant de la redevance de mise à disposition de l'espace Arnaud Saez dont le coût s'élève à 503,50 €.

Compte tenu du but poursuivi par cette manifestation, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite association.

CCAS de Bayonne

Le Centre communal d'action sociale de la commune a organisé un thé dansant, le samedi 3 décembre 2011, dans le cadre de l'édition 2011 du Téléthon. Il souhaite être exonéré du montant de la redevance de mise à disposition de l'espace Arnaud Saez dont le coût s'élève à 1 194,00 €.

Compte tenu du but poursuivi par cette manifestation, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance au CCAS de Bayonne.

Inspection de l'Education Nationale – Circonscription de Bayonne

L'Education Nationale organise, le 21 mars 2012, une conférence destinée aux enseignants de la circonscription. Elle souhaite être exonérée du montant de la redevance de mise à disposition de l'espace Arnaud Saez dont le coût s'élève à 265 €.

S'agissant d'une réunion organisée par une administration, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance sollicitée.

SALLE L'ALBIZIA

Association L'Autre TV.fr

L'association L'Autre TV.fr a organisé, le vendredi 18 novembre 2011, une soirée d'inauguration pour le lancement de « La Télé des Gens par les Gens » à destination des Bayonnais. Elle souhaite être exonérée du montant de la redevance de mise à disposition de la salle dont le coût s'élève à 80 €.

Au regard de la mission assurée par cette télé dont la création s'inscrit dans le cadre du programme de rénovation urbaine des Hauts de Bayonne, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite association.

Association Planning familial

Dans le cadre de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, l'association Planning familial a organisé, le 22 novembre 2011 à la salle l'Albizia, à l'intention des habitants et des associations des Hauts de Bayonne, une projection du film « Darling », suivie d'un débat. Elle souhaite être exonérée du montant de la redevance de mise à disposition de la salle, dont le coût s'élève à 80 €.

Compte tenu du but poursuivi par cette manifestation, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite association.

CENTRE AQUATIQUE DES HAUTS DE BAYONNE

Comité départemental de la fédération française de natation

Ledit comité a organisé le 23 octobre 2011 une compétition de natation dans le cadre du circuit départemental puis les 3 et 4 décembre dernier, les championnats régionaux. Il souhaite être exonéré du montant de la redevance de mise à disposition du centre aquatique, dont le coût s'élève respectivement à 640 € et 2 360 €.

Ces compétitions étant inscrites au calendrier de la fédération française de natation et contribuant au développement de cette pratique dans notre ville, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite association.

PISCINE LAUGA

Comité départemental de la fédération française de natation

Ledit comité a organisé le 15 octobre 2011 une soirée de pré-saison pour le lancement du circuit départemental puis dans le cadre de ce dernier, une journée de demi-fond le 30 octobre. Il souhaite être exonéré du montant de la redevance de mise à disposition de la piscine, dont le coût s'élève respectivement à 320 € et 440 €.

Compte tenu du but poursuivi par ces manifestations qui s'inscrivent dans une mission de service public, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite association.

ARENES

Syndicat des avocats de France

L'association Syndicat des avocats de France a organisé à Bayonne, du 11 au 13 novembre 2011, son 38^{ème} congrès national. Elle souhaite être exonérée du montant de la redevance de location des arènes, soit 1 000 € HT, correspondant à la mise à disposition pour un dîner et une animation musicale.

Compte tenu de l'impact de cette manifestation qui a amené, à Bayonne, plus de 300 avocats de la France entière et des retombées économiques qui en ont découlé, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite association.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.